

SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE L'AEROPORT INTERNATIONAL DE TOURS VAL DE LOIRE

COMITE SYNDICAL DU 15 MARS 2018

Convocations adressées le 02 mars 2018

Nombre de délégués titulaires en exercice : 11

Nombre de délégués titulaires présents : 8

Nombre de délégués votants : 8

Membres titulaires présents :

M. Frédéric AUGIS – M. FENET Bruno – Mme Mélanie FORTIER – M. Pierre COMMANDEUR - M. Philippe ROUSSY – M. Gérard BOUYER – Mme Cécile CHEVILLARD

Membres titulaires excusés :

M. Jacques CHEVTCHENKO — M. Benoît FAUCHEUX – M. Patrick MICHAUD – M. Dominique LEMOINE

CS 18.03.04 - ADHÉSION AU CLUSTER AÉRONAUTIQUE DE LA RÉGION CENTRE « AÉROCENTRE ».

Monsieur Frédéric AUGIS, Président, donne lecture du rapport suivant :

Aérocentre, Pôle d'Excellence Régional, association loi 1901, est missionné par le Conseil Régional et la Direccte Centre pour développer et pérenniser la filière aéronautique en RCVDL.

Au niveau régional, la filière regroupe 321 entreprises et 18 700 salariés et se place ainsi au 7^e rang national.

Aérocentre regroupe :

- plus d'une centaine d'entreprises du secteur, des catégories :
 - Equipementiers comme DAHER, MBDA, SAFRAN/ZODIAC SEATS, THALES.
 - Entreprises de la Supply chain comme AEDS, ESTERLINE, GROUPE ARM, LISI, MECACHROME, PGA ASTRONICS, RADIAL, ZODIAC HYDRAULICS.
- soit un effectif de plus de 10 000 salariés.

- ainsi que des membres consultatifs dans les catégories établissements d'enseignement supérieur, laboratoires et Centres de Ressources Technologiques.

Aérocentre est le seul pôle régional, représentant de la filière en Région Centre Val de Loire à être membre associé du GIFAS (Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales).

Aérocentre noue des liens avec ses homologues étrangers et les réseaux GIFAS mondiaux, (NAFAN, SEAFAN, MEFAN). Il a développé des relations particulières avec les clusters portugais (PEMAS), espagnol (HEGAN, HELICE et Madrid AEROSPACE)

Montant de l'adhésion pour 2018 : 275.00 € HT.

Il est proposé au Comité Syndical l'adhésion du Syndicat Mixte à Aérocentre, et d'adopter la délibération suivante :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

- **APPROUVE** l'adhésion du Syndicat Mixte à Aérocentre,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les engagements d'adhésion au sein de d'Aérocentre.

Acte exécutoire le après transmission et publication ; les actes de portée individuelle devant être notifiés.

Le Président du Syndicat Mixte




Frédéric AUGIS